



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 98410

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de généraliser l'utilisation de la vidéosurveillance intelligente pour mieux lutter contre la criminalité et le terrorisme. La SNCF expérimente actuellement sur son réseau francilien un système de vidéosurveillance intelligente, capable de détecter instantanément des mouvements de foule anormaux ou des agressions. Ce système permet aussi de repérer automatiquement et d'alerter sur le champ en cas d'intrusion d'une personne dans une zone interdite, ou en cas de chute sur la voie. Le logiciel utilisé permet aussi de détecter des comportements violents avec un haut niveau de fiabilité et peut également distinguer les hommes des femmes. Il existe également un projet très avancé de caméra intelligente, mené par deux équipes du laboratoire électronique informatique et image (Le2i) de l'université de Bourgogne, actuellement expérimenté sur le campus de Dijon. Ce nouveau type de caméra est capable d'analyser des informations en temps réel et d'accumuler des informations statistiques qui permettent d'analyser un flux de déplacements. Ces caméras peuvent notamment détecter les mouvements et donner automatiquement l'alerte, en cas de situations anormales, un comportement atypique par exemple. Compte tenu de l'efficacité de ces nouveaux systèmes informatiques qui permettent de gérer automatiquement et simultanément de nombreux flux d'images et de repérer des comportements ou situations anormales, il lui demande de lui préciser à quelle échéance il compte généraliser l'emploi de ces nouveaux systèmes de vidéosurveillance intelligente dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la criminalité et le terrorisme.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98410

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7096

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)